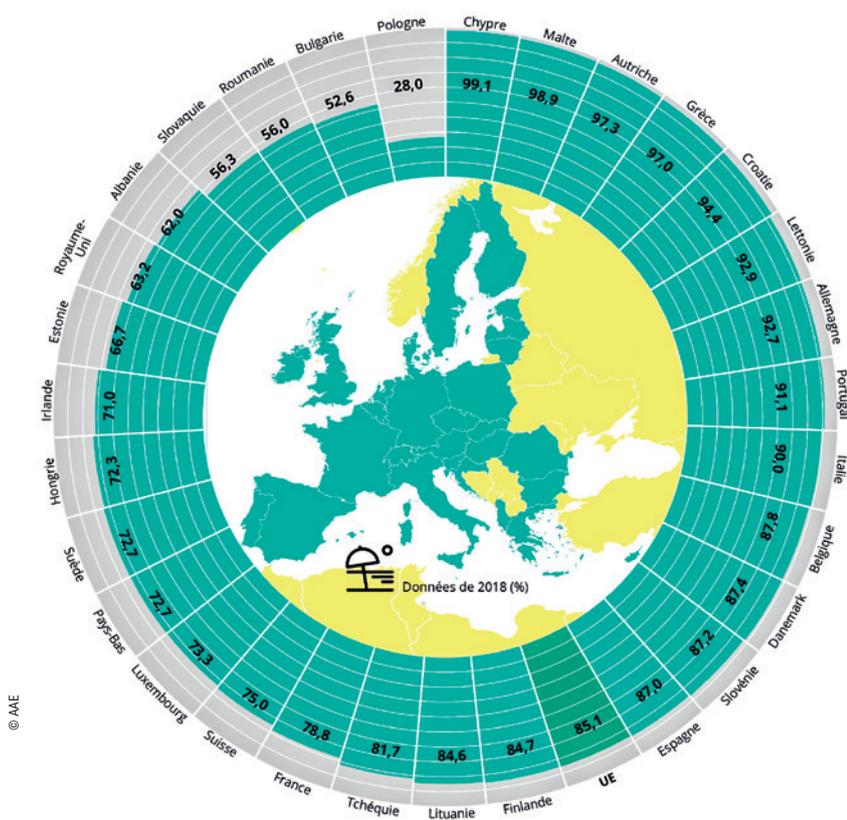


Actualités internationales

# STABILITÉ DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE EN EUROPE

Un peu plus de 85 % des sites de baignade en Europe contrôlés l'année dernière ont satisfait aux normes les plus strictes de l'Union européenne en matière de qualité d'eau selon le dernier rapport annuel sur la qualité des eaux de baignade.

Proportion de sites de baignade dont l'eau est d'excellente qualité dans les pays européens



Selon le rapport 2018 de la Commission européenne et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), 95,4 % des 21.831 sites de baignade contrôlés dans les 28 États membres de l'Union répondaient aux exigences minimales de qualité fixées par la réglementation européenne. Le nombre de sites de baignade conformes aux normes de qualité « excellente » a légèrement augmenté, passant de 85,0 % en 2017 à 85,1 % l'an dernier. Le nombre de sites obtenant la mention minimale « suffisante » a quant à lui baissé de 96 % à 95,4 % entre 2017 et 2018. Une baisse qui serait imputable à l'ouverture de nouveaux sites de baignade pour lesquels on ne dispose pas encore des données relatives aux quatre saisons de baignade requises par la directive aux fins du classement.

Dans quatre pays, il a été constaté que 95 % des sites de baignade au minimum présentaient une eau d'excellente qualité : Chypre (99,1 % de l'ensemble des sites), Malte (98,9 %), Autriche (97,3 %) et Grèce (97 %). A l'inverse, les trois pays dont le plus grand nombre de sites a obtenu la mention « insuffisante » pour la qualité de leurs eaux sont l'Italie (89 sites de baignade, soit 1,6 %), la France (54 sites, soit 1,6 %) et l'Espagne (50 sites, soit 2,2 %). Par rapport à 2017, le nombre de sites présentant une eau de baignade de qualité insuffisante en France a diminué (de 80 en 2017 à 54 en 2018), tandis que les eaux de baignade de qualité insuffisante ont augmenté en Italie (de 79 à 89) et en Espagne (de 38 à 50). ●

## Nominations

**DEAL Guyane** : Didier Renard, ingénieur de l'industrie et des mines hors classe, est renouvelé dans les fonctions de directeur adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guyane, jusqu'au 13 décembre 2019.

**DRAAF Pays de la Loire** : Arnaud Millemann (IPEF), a été nommé directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire à compter du 28 mai 2019.

**DRAAF Auvergne Rhône-Alpes** : Guillaume Rousset (ICPEF), est nommé directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à compter du 11 juin 2019.

**ANSES** : Roger Genet a été reconduit, par décret du Président de la République en date du 3 juin 2019, en tant que directeur général de l'Anses pour un nouveau mandat de trois ans.

**Agence de l'eau RMC** : Annick Mièvre est la nouvelle directrice de la délégation de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à Marseille, depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier. Elle succède à Gaëlle Berthaud, aujourd'hui directrice du Cerema Méditerranée.

**DDPP de Maine-et-Loire** : Ghislaine Camazon, directrice départementale de 2<sup>e</sup> classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, est nommée directrice départementale adjointe de la protection des populations de Maine-et-Loire à compter du 11 juin 2019.

**DDT du Tarn et Garonne** : Lucie Chadourne Facon (IPEF), est nommée directrice départementale adjointe des territoires de Tarn-et-Garonne à compter du 17 juin 2019.

**DDPP d'Indre et Loire** : Laurence Deflesselle (ICSPV), est nommée directrice départementale de la protection des populations d'Indre-et-Loire à compter du 17 juin 2019.

**DDT de Loire-Atlantique** : Pierre Barbera (ICPEF), est nommé directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique à compter du 15 juin 2019.

**MTEs - Cabinet** : Héloïse Pastinelli est nommée conseillère parlementaire, chargée des relations avec les élus et les territoires au cabinet du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, à compter du 3 juin 2019.

<sup>1</sup> <https://www.eea.europa.eu/fr/publications/qualite-des-eaux-de-baignade-10>